



## Vos obligations évoluent

Vous utilisez des peintures et solvants ?  
Vos obligations réglementaires en matière de gestion des déchets évoluent :

**Depuis le 1er juillet 2021**, 4 mentions obligatoires doivent figurer sur vos devis :

- L'estimation de la quantité totale des déchets générés par votre intervention
- Les modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés
- Le ou les points de collecte où vous prévoyez de déposer les déchets
- Une estimation des coûts

**Depuis le 1er juillet 2022**,

Votre inscription sur la plateforme numérique Track Déchets\* est obligatoire. Avec cet outil, les pouvoirs publics contrôlent plus simplement et plus systématiquement la bonne gestion des déchets par les professionnels.

Lors des contrôles des autorités, et en cas de non-respect de vos obligations de traçabilité, vous encourez des sanctions conséquentes : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

ATTENTION : les bornes de collectes mises à disposition gratuitement dans les enseignes de bricolage et les points de vente de peinture ne permettent pas de répondre à cette obligation de traçabilité.

\* Plateforme développée par le ministère de la transition écologique visant à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux

## Les avantages de la collecte

- Proximité, simplicité et convivialité
- Tarifs de prise en charge et d'élimination réduits
- Conformité réglementaire assurée
- Kit de communication et logo « artisan propre 2024 » fournis

## Bonnes Pratiques

- En optant pour des conditionnements plus grands et réutilisables, et en optimisant vos procédés d'application, vous pourrez réduire la quantité de vos déchets
- Triez vos déchets
- Stockez-les dans un endroit approprié
- Faites-les collecter par un prestataire agréé
- Répondez à vos obligations de traçabilité en vous inscrivant sur Track Déchets.

## Tarifs d'élimination au kilo

Pâteux , matériels et emballages souillés = 0,72 € kg

Solvant = 0,44 € kg

DDQD (Déchets Dangereux en Quantité Dispersée) = 3,31 € kg

Aérosols = 2,23 € kg

## Les dates de collecte

	Lieu	Fournisseurs
16/02/2024	Aix-en-Provence	Tollens 53-55, avenue de l'Europe 13090 Aix-en-Provence 04 42 90 09 49
15/03/2024	Marseille	CAPEB 13 Château de Bertrandon 257 Chemin de Gibbes 13014 Marseille
12/04/2024	Aubagne	Zolpan 995 Chem. de la Vallée 13400 Aubagne
14/06/2024	Arles	CFA du Bâtiment ARLES 6 Chem. de Séverin 13200 Arles
20/09/2024	Marseille	CAPEB 13 7 boulevard Pèbre 13008 Marseille
18/10/2024	Aix-en-Provence	Zolpan 100 Av. du Camp de Menthe 13090 Aix-en-Provence
13/12/2024	Marseille	Tollens 52 Bd Capitaine Gèze 13014 Marseille

Les collectes se font entre 8h et 12h les jours indiqués.

## NOS PARTENAIRES



Nos partenaires vous aident à éliminer vos déchets dangereux :  
ARLES, CHIMIREC & Z  
Opération sans besoin d'être client chez le fournisseur relais.

COLLECTE  
DE DÉCHETS  
DE PEINTURE  
2024

ARTISAN  
PROPRE  
J'AGIS!